

défavorisées reçoivent actuellement seraient, paraît-il, insuffisants; les fonds que reçoivent ces provinces dans le cadre du programme d'expansion économique régionale étant insuffisants, on a recours à d'autres méthodes. Je me souviens bien du discours du député de York-Est (M. Otto) au sujet de l'industrie textile. Il disait que les propositions du gouvernement à cet égard ne représentaient pas autre chose qu'une assistance publique aux travailleurs de l'industrie textile du Québec. Encore une fois, en vertu du bill dont nous sommes saisis, des paiements seront versés aux régions du Canada où le taux de chômage sera élevé.

Si nous voulons vraiment débarrasser le pays du chômage, et je songe en ce moment aux régions où il est, pourrait-on dire, constamment élevé, il est grand temps d'évaluer la situation à l'échelle nationale afin de déterminer où les occasions d'emploi sont les plus favorables pour les gens qui, actuellement, se trouvent plus ou moins perpétuellement sans travail, dans des régions où le taux du chômage ne baisse pour ainsi dire jamais. Il vaudrait peut-être mieux persuader ces gens d'aller s'établir dans d'autres régions ou de s'adonner à un autre genre de travail qui les conduirait en d'autres endroits du pays, où il leur serait plus facile de s'épanouir en tant qu'individus. Un trop grand nombre des projets de loi présentés à la Chambre,—et le présent bill est de ceux-là,—limitent les occasions ou le désir d'avancement. Avant d'adopter n'importe quel bill, les députés devraient se demander s'il est apte à accroître les occasions qui s'offrent au Canadien moyen, s'il est apte à stimuler le désir de rechercher ces occasions. Le bill à l'étude ne répond pas à ces critères, surtout au deuxième, et, en conséquence, j'espère que le comité le soumettra à une étude minutieuse et exhaustive. Je voudrais qu'on puisse y apporter des changements majeurs, qui rendraient le bill plus utile pour ceux qui devront y recourir au cours des prochaines années, peut-être sans qu'ils y soient pour quelque chose.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que je ne m'oppose pas à toutes les dispositions du bill. Mais j'en ai contre plusieurs concernant la Commission d'assurance-chômage. Je dois dire en toute justice pour le ministre qu'il est, à mon avis, l'un des membres les plus consciencieux du cabinet. Je vois que son adjoint exécutif vient de prendre place à la tribune. Devant le chômage massif que nous subissons cet hiver, il a, au nom du ministre, été des plus coopératifs. Certains aspects de ce bill irritent un grand nombre de personnes non seulement dans ma circonscription, mais aussi ailleurs. Je reçois un grand nombre de lettres de résidents d'autres circonscriptions.

● (5.40 p.m.)

Pour en revenir au coût de l'enseignement, la plupart des commissions scolaires régionales devront relever de 2.5 à 3 p. 100 le niveau de leurs engagements actuels afin de couvrir les cotisations des enseignants à la Caisse d'assurance-chômage. Il va sans dire qu'en prenant en charge les enseignants, le ministre a découvert un véritable filon. N'importe quelle compagnie d'assurance confirmerait qu'elle a pris un risque minime, car les enseignants ne

[M. Horner.]

s'attendent pas à être réduits au chômage, surtout pas ceux qui exercent leur profession actuellement. Ceux qui songent à choisir ce métier échoueront sans doute dans leurs tentatives et, en conséquence, ils n'entreront pas en ligne de compte en ce qui concerne ces cotisations additionnelles.

Rien que dans ma circonscription de Victoria-Haliburton, les commissions scolaires devront dépenser environ \$200,000 de plus par an. Les enseignants ne sont pas contre cette mesure législative en raison de l'impôt additionnel qu'elle implique—qui, je le reconnais, profitera probablement aux gens moins fortunés—ils sont contre cette mesure parce qu'on semble avoir choisi leur groupe en particulier pour payer cet impôt. Cela leur déplaît et je les comprends. Le ministre empiète sur le domaine du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro).

Des municipalités m'ont écrit, elles aussi, pour déplorer le supplément de dépenses. Nous savons tous aujourd'hui que les ressources fiscales des municipalités sont limitées. A présent, on leur demande de se dessaisir d'un certain pourcentage de leurs ressources qu'elles pourraient utiliser autrement. Cet argent est destiné à accroître les fonds de la Commission d'assurance-chômage. Il n'y a pas si longtemps, un député a déclaré que le gouvernement parlait un langage équivoque. D'une part, il était question de subventionner les municipalités et, d'autre part, il était question de leur prendre de l'argent. Les municipalités aimeraient savoir où elles en sont. En fait, c'est là une des principales objections que l'on peut faire valoir à propos de l'imposition des enseignants.

Suffit pour les instituteurs. Permettez-moi de revenir à la Commission d'assurance-chômage. Il y a quelques années, pour plus d'efficacité, les bureaux d'assurance-chômage avaient été supprimés dans les petits centres. Le gouvernement voulait centraliser: il a fermé ces petits bureaux et en a ouvert d'autres dans de plus grandes municipalités. Peu de temps après ces bureaux étaient fermés et la Commission s'installait dans des centres encore plus grands. Puis elle s'est intéressée aux ordinateurs. Il fallait, nous a-t-on dit, centraliser pour les utiliser. Permettez-moi d'ajouter sur-le-champ, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui concerne ces ordinateurs j'aimerais qu'ils soient utilisés comme ancres ou à une autre fin analogue. Je ne connais rien qui crée plus de problèmes au Canadien ordinaire qui réclame des prestations d'assurance-chômage.

Que se passe-t-il lorsqu'on téléphone à un bureau local pour tenter d'obtenir de l'aide pour ceux qui sont dans le besoin? Nombre de gens n'ont pas d'économies, du moins les moins prospères parmi ceux dont j'ai parlé il y a quelques instants, et ne peuvent attendre de l'aide durant 6 ou 8 semaines et même davantage. Après des démarches que j'ai faites auprès de la Commission d'assurance-chômage pour qu'elle révise le dossier d'un de mes commentants elle lui a versé \$875 en arriérés. Combien de Canadiens qui ont un emploi économisent une partie de leur paie hebdomadaire pour les périodes de chômage? Ce retard montre l'inefficacité de la Commission d'assurance-chômage. Les ordinateurs ne constituent sûrement pas la solution.